



Divorce et logement de fonction

Par erquy

Bonjour

Je suis mariée depuis 36 ans et je suis fonctionnaire et je bénéficie d'un logement de fonction depuis 27 ans à titre gratuit de par ma fonction.

Mon mari a hérité de la maison de ses parents il y a 15 ans à leurs décès.

Je souhaiterais divorcer mais on me dit que je n'aurais rien de cette maison alors que j'ai contribué à financer des travaux et surtout que mon mari n'a jamais voulu que je mette de côté pour moi m'acheter un bien immobilier, il rentre dans une colère pas possible quand il s'agit d'argent résultat j'ai laissé faire et maintenant rien est à moi à 5 ans de la retraite il me dit que je dois rester avec lui, mais qu'elle vit je vais avoir et je ne me vois pas payer un loyer alors que actuellement je ne paye rien.

Quel recours je peux avoir surtout qu'il a tout fait pour que je sois pas libre de mes mouvements, harcèlement moral violence psychologique

Le comble il a été logé gratuitement grâce à moi et il a sa maison en plus avasur de lui j'ai refusé la succession de mon père il sait y faire il est malin un manipulateur. je m'en veux car je n'ai rien à part vivre avec lui un enfer

Cela n'a pas toujours été comme ça, on a vécu des années heureuse mais depuis 10 ans il a changé et gère tout contrôle tout.

Je pourrais éventuellement habiter ailleurs tout en restant marié avec lui car je veux récupérer ce qu'il me doit.

Par kang74

Bonjour

Vous voulez divorcer et connaître réellement vos droits : vous allez voir un avocat.

Je suppose que les " on " ne sont pas avocats

Plus vous attendez, plus vous lui faites des cadeaux.

Si vous êtes mariés sans contrat, le principe est simple : tous les revenus pendant le mariage sont à la communauté, tous les comptes ou achats fait pendant le mariage sont à la communauté.

Si la communauté a payé des travaux pour un bien propre (à lui donc) le propriétaire du bien propre doit une récompense à la communauté (donc aussi à vous)

Votre avocat analysera aussi la situation suivant les revenus de chacun pour savoir s'il vaut mieux partir sur un divorce contentieux ou pas (vu ce que vous décrivez l'amiable ne vous profitera pas)

Il analysera aussi votre droit à avoir ou à devoir une prestation compensatoire.

Je ne comprends pas bien en quoi est responsable votre mari par rapport à la succession de votre père par contre ...

Il va falloir ne pas tout mélanger et aborder les choses de façon pragmatique.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Pourriez vous svp confirmer votre régime matrimonial. Voyez un avocat, car votre situation conflictuelle aboutira à une séparation de biens ou à un divorce.

Par erquy

Bonsoir

Merci de vos réponses mais je ne sais pas comment vous répondre sous vos réponses.

Je suis mariée sous le régime de la communauté réduite au acquêts donc résultats si je divorce je n'ai droit à rien.

Il m'a fait une donation il y a 5 ans donation universelle mais en qu'a de dissolution du mariage je n'ai droit à rien

,quand à certains travaux ils ont été fait au noir donc pas de factures à l appuie